



## SMISP-Info 2015

1er avril 2015 - N°2

### Conflits d'intérêt dans les ARS

**Courriers de la fédération UNSA emploi-solidarité** : sur les conflits d'intérêt dans les ARS et les conditions de départ de 3 cadres dirigeants vers le secteur privé:

\* [lettre ouverte](#) au ministère de la santé (24/11/2014 suite au 1<sup>er</sup> message de septembre) à laquelle M. Ricordeau, SGMAS, mettra deux mois à répondre (4/02/2015)

\* [lettre au président de la commission de déontologie](#) de la fonction publique, M. Arrighi de Casanova (24/02/2015) qui, lui, a répondu dès... le 26 février.

**1°) Cas de M. Christophe Jacquinet**, ancien DGARS de Picardie puis de Rhône-Alpes et ancien président du collège des DGARS, qui a créé une société privée de conseil pour les établissements de santé privés « Santeliance Conseil » (siège social à Lyon):

[Réponse de M. Ricordeau](#): « une analyse précise du dossier, complétée par les éléments recueillis depuis auprès de l'intéressé lui-même et de la jurisprudence applicable, permet de conclure que les conditions d'une saisine obligatoire de la commission de déontologie de la fonction publique n'étaient pas réunies dans le cas présent ». [Analyse discutable au vu des éléments du dossier et de l'article 87 de la [loi 93-122 du 29 janvier 1993](#)]. M. Ricordeau ajoute « *Cependant, au regard du niveau des responsabilités exercées par Monsieur Jacquinet, j'ai décidé, en accord avec lui, de soumettre son dossier à la commission de déontologie [...]* ». Dont acte mais, fin février, la commission n'avait toujours pas été saisie !!

**2°) Cas de Patrick Olivier** : ancien directeur de la stratégie de l'ARS d'Ile-de-France ayant rejoint la société VEDICI, gestionnaire de cliniques privées:

[Réponse de M. Ricordeau](#) lors d'une réunion du comité national de concertation d'un avis favorable donné par la commission de déontologie. Mais [le président de la commission nous précise](#) toutefois que « *ce départ ne se heurtait pas à des obstacles déontologiques à condition que, pendant les trois années suivant son départ, M. Olivier n'ait aucune relation professionnelle avec l'ensemble des directions et des services de l'ARS Ile-de-France. C'est donc sous cette réserve que la commission a donné un avis favorable à ce départ dans le secteur privé.* ». Précision d'importance capitale que M. Ricordeau avait omis de signaler et qui pourrait faire jurisprudence !

**3°) Cas de Mme Desaulle** : ancienne DGARS Pays-de-Loire retraitée conservant le poste de présidente de l'association VILLEPINTE, gérante d'établissements de santé et médico-sociaux en Ile-de-France, PACA, Champagne-Ardenne:

[Réponse de M. Ricordeau](#): comme ses activités ne sont pas rémunérées et que l'association de Villepinte n'a aucune activité en Pays-de Loire « *là aussi, les conditions de saisine de la commission de déontologie ne sont pas réunies* ». Pourtant Mme Desaulle a été plusieurs années la présidente du collège des directeurs généraux d'ARS !!

**Obligation de publication sur leur site Internet des Déclarations publiques d'intérêt (DPI)**

**de leurs agents**: un tiers seulement des ARS y ont satisfait mais M. Ricordeau met en avant un problème technique (avant c'était la faute des secrétaires, maintenant de l'informatique !). Depuis notre intervention et le rappel du SG aux DG (3/12/2014), plusieurs ARS se sont enfin mises en conformité avec la réglementation. Tant mieux !!

## **SCOOP: l'EHESP deviendrait l'EHSMS, l'école des hautes études en management de la santé ! Bouffée délirante ou vision prémonitoire ????**

**Mort annoncée des filières de formation en santé publique** : depuis deux ans, un seul responsable de filière assurait de son mieux l'organisation des formations initiales de MISP et de PHISP. Depuis plusieurs mois, il n'y a plus de responsable et d'ailleurs plus de concours non plus !! En 2015 pas de concours de MISP, de PHISP ni d'ingénieurs d'études sanitaires et le concours des IASS serait reculé de plusieurs mois. En octobre prochain, il n'y aura donc pas de rentrée des filières Etat, faute de stagiaires.

Accident de l'Histoire ou amorce d'une transformation radicale de l'identité de l'EHESP qui abandonnerait sa vocation d'école de santé publique et la formation des corps techniques pour devenir selon la mode ambiante « une école de management » consacrée à la formation de directeurs d'établissements de santé ou médico-sociaux et accessoirement de quelques IASS ?

**Une perte de sens** : l'originalité et la force de cette école étaient dans la réunion des formations des fonctions publique hospitalière et Etat en les adossant à des formations diplômantes. Nous demandons à notre ministère mais aussi à celui de l'enseignement supérieur, tutelle principale de l'EHESP où seront formés les futurs MISP, PHISP et Ingénieurs d'études sanitaires.

**Des questions graves se posent, il est grand temps que le ministère affiche une politique claire à l'égard des corps de MISP, de PHISP et d'ingénieurs:**

\* la mise en extinction de ces corps est elle programmée par notre ministère?

\* l'assèchement progressif du corps des MISP est-il prévu au profit d'un recrutement de praticiens conseils (curieusement le concours de praticiens conseils vient de s'ouvrir avec 9 postes en ARS) et de praticiens hospitaliers sur contrats en ARS ou en administration centrale et dans les agences nationales ?

**Le SMISP demande urgemment un positionnement clair et affiché du ministère sur l'avenir de ces filières, et notamment celle des MISP.**

## **Cartes professionnelles : mieux vaut (très) tard que jamais !**

Le SMISP-UNSA et le SPHISP-UNSA avaient attiré l'attention du DRH (cf. courrier mars 2014 [SMISP-INFO 2014 n°4](#)) : disparités entre ARS dans leur établissement (voire absence), inadéquation avec des missions inscrites dans divers codes dont celui de santé publique (notamment pour l'inspection-contrôle), déni de la qualité de médecin ou de pharmacien, absence de mention d'appartenance à un corps d'État.

Depuis, le sujet était régulièrement abordé à l'occasion de réunions des instances représentatives ou au cours d'entretiens avec la DRH, le SG,...

L'opiniâtreté paie puisque, le 14 janvier 2015, est parue une [note de service](#) de la DRH, « relative à la délivrance de cartes professionnelles aux agents exerçant des missions de contrôle ou d'expertise des secteurs santé, affaires sociales, travail et jeunesse et sports » et adressée, entre autres, aux DGARS. Cette note rappelle que « la délivrance d'une carte professionnelle est rendue nécessaire par l'exercice de missions d'expertise ou d'inspection réalisées sur le terrain » et demande « une uniformisation des règles et des modalités d'établissement des cartes professionnelles au sein de la sphère des ministères sociaux [...] » ; un « modèle unique » est proposé en annexe qui intègre : logo du ministère (pas celui des ARS),

« Marianne », bandeau tricolore,... et précise le corps d'appartenance de l'agent,... toutes mentions que nous demandions dans notre lettre.

On peut juste regretter que manquent sur la carte les textes réglementaires et certaines indications (comme l'éventuelle « prestation de serment »).

**A vous de veiller à l'application de cette note et au remplacement des cartes professionnelles actuelles, parfois quelque peu fantaisistes !**



## Çà bouge en région

### ARS PACA :

**27 janvier 2015 :** les agents réunis en assemblée générale soutiennent l'action collective du CHSCT qui se propose de démissionner à la suite d'informations sur l'absence récurrente de dialogue social, du détournement des instances de leurs prérogatives, du non respect des règles de fonctionnement et de la mise à disposition d'outils qui entravent et empêchent l'exercice de leurs missions

**20 février 2015 :** les membres du CHSCT, toutes organisations syndicales confondues, démissionnent collectivement de leurs mandats, en séance pour les mêmes motifs: dialogue social absent, instances considérées comme des chambres d'enregistrement, absence de moyens dédiés aux membres du CHSCT, situations de harcèlement empêchant certains représentants d'exercer leurs mandats, mauvaises conditions de travail des personnels, absence de transparence dans la gestion des ressources humaines, création ou transformation de postes de travail à la "tête du client" avec publication de fausses vacances, absence de concertation sur la réforme territoriale de l'État. La DRH ministérielle, le CNC et le SG ont été informés de la situation.

## Vie syndicale



Le SMISP et le SPHISP seront reçus ensemble par le **Secrétaire général** des ministères sociaux (P. Ricordeau) le 22 avril.

La coalition d'associations « promotion de la santé », constituée autour de la **Société française de santé publique**, vient de proposer plusieurs séries d'amendements au projet de loi relatif à la santé. Pour en savoir plus : <http://www.sfsp.fr/activites/detail.php?cid=290>.

### **DES DATES A NE PAS OUBLIER !**

**L'assemblée générale et le séminaire syndical se tiendront, comme convenu, à Lille, les 5 et 6 juin 2015.**

**On compte sur votre participation !**

**SYNDICAT  
DES MEDECINS  
INSPECTEURS  
DE SANTE  
PUBLIQUE**

UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES (UNSA)  
UNION CONFEDERALE DES MEDECINS SALARIES DE  
FRANCE (UCMSF)  
[www.smisp.fr](http://www.smisp.fr)

**BULLETIN D'ADHESION - A JOINDRE A LA COTISATION 2015**

Nom et prénom :

Sexe : M / F

Coordonnées personnelles : Adresse :

.....  
.....  
.....

Tél personnel :

mail : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

Coordonnées professionnelles : adresse (Préciser éventuellement la DT, le poste occupé...)

.....  
.....  
.....

Tél professionnel :

mail : \_\_\_\_\_@sante.gouv.fr ou  
\_\_\_\_\_@ars.sante.fr

MISP                    90 € □  
MIChef : •            110 € □  
MIGénéral : •        130 € □  
contractuel(le) :    70 € □  
Retraité(e) :        60 € □

**NB : vous avez droit à une réduction d'impôts de 66 % du montant de l'adhésion**

• temps plein • temps partiel : \_\_\_\_\_% •  
disponibilité • détachement ou mis à disposition ?

Merci de votre soutien et de vos réponses précises qui permettent de mieux vous connaître et vous défendre.

Vos remarques et vos attentes vis à vis du SMISP (et plus sur feuille séparée si vous êtes en verve):

date:

signature:

Chèque à l'ordre du SMISP,  
à renvoyer au trésorier : Thierry Mathieu - l'Herculis 12 chemin de la Turbie 98000 MONACO